



Signataire : Sophie Demaurex

Date de dépôt : 7 mai 2026

Question écrite urgente

Banque de lait maternel : où en est Genève ?

En février 2019, M^{me} Delphine Bachmann, alors députée, ainsi que 19 cosignataires déposaient la motion 2527 demandant la mise en place d'une banque de lait maternel aux HUG, d'informer la population à ce sujet et d'en faciliter l'accès.

La motion relevait notamment « l'importance de l'allaitement maternel dans la nutrition, la croissance et le développement, la santé et la survie du nourrisson, et plus particulièrement du nourrisson prématuré », « le rôle essentiel des banques de lait maternel, en particulier pour le nourrisson prématuré » et « le manque considérable de lait maternel à disposition dans les unités ».

Dans le cadre des travaux de commission relatés dans le rapport M 2527-A, il apparaît que cette proposition était soutenue tant par les sages-femmes membres de l'Arcade sages-femmes que par la Fondation pour la promotion de l'allaitement maternel. En effet, pour les nouveau-nés à risque (prématurés, faible poids à la naissance, bébés malades), « lorsque le lait maternel n'est pas disponible ou limité, l'OMS préconise d'utiliser du lait de donneuses humaines conservé dans une banque de lait comme deuxième alternative appropriée ». Les banques de lait sont monnaie courante en Suisse alémanique qui en compte sept. Lors des travaux sur cette motion, le CHUV était en train d'en mettre une en place, les HUG n'en avaient pas et n'en ont toujours pas.

La commission de la santé à l'époque a considéré qu'une mutualisation pourrait être faite avec le CHUV pour que sa banque de lait serve également à Genève. La motion telle que sortie des travaux de commission et votée par le Grand Conseil demandait alors au Conseil d'Etat d'« établir une

collaboration avec le canton de Vaud et le CHUV en vue du développement d'une banque de lait maternel régionale » tout en maintenant la demande initiale d'« informer la population de son existence et en faciliter l'accès ».

Dans sa réponse à la motion 2527, le Conseil d'Etat indiquait en décembre 2021 que « des discussions sont en cours entre les HUG et le CHUV afin d'établir une collaboration avec la première banque de lait maternel romande qui ouvrira début 2022. Les HUG se chargeront de l'information aux familles le moment venu ».

Un peu plus de quatre ans après, mes questions sont les suivantes :

- *Ladite collaboration entre les HUG et le CHUV a-t-elle abouti ?*
- *Si oui, comment s'organise-t-elle ?*
- *Sinon, pourquoi et où les HUG se fournissent-ils en lait maternel pour les femmes qui ne peuvent pas allaiter complètement ou partiellement leur nouveau-né, en particulier leur nouveau-né à risque ?*
- *Quelle quantité de lait maternel a été importée par les HUG par année depuis 2021 ?*
- *Du lait maternel issu de donneuses humaines est-il systématiquement proposé aux femmes qui ne peuvent pas allaiter (complètement ou partiellement) ?*
- *Où et comment les femmes genevoises peuvent-elles donner leur lait ?*
- *Qu'est-ce que les HUG ont entrepris pour informer les familles sur le don de lait et ses modalités ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.